

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2012**

**A 20H30**

<b>Effectif légal</b>	<b>19</b>
<b>En exercice</b>	<b>19</b>
<b>Présents à la séance</b>	<b>18</b>
<b>Absent</b>	<b>1</b>
<b>Votants</b>	<b>19</b>

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 12 décembre 2012, s'est réuni le **jeudi 20 décembre 2012 à 20 h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.  
Monsieur HANTZ Jean a été nommé secrétaire de séance.

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PRESENT(E)</b>	<b>EXCUSE(E)</b>	<b>POUVOIR A</b>	<b>ABSENT(E)</b>
1. M. HATIER François, Maire	x			
2. M. LEROY Philippe, 1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
7. Mme HANS Louissette, Conseillère Municipale	x			
8. M. VILLEMEN Nicolas, Conseiller Municipal	x			
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	x			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	x			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal	x			
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	x			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	x			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	x			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal	x			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	x			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale	x			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	x			
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale		x	M. SIBILLE	

**L'ordre du jour était le suivant :**

- N° 2012/072 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -  
Approbation du Conseil Municipal du 30 octobre 2012
- N° 2012/073 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01  
Décision modificative n°1 au Budget de la Chaufferie Bois
- N° 2012/074 Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02  
Tarifs municipaux
- N° 2012/075 Finances Locales – Emprunts – 07-03  
Souscription d'un emprunt pour le financement de la chaufferie bois  
Autorisation de signature du contrat
- N° 2012/076 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations
- N° 2012/077 Commande Publique – Marchés publics – 01-01  
Rénovation du stade de football – Choix des entreprises –  
Autorisation de signature des marchés
- N° 2012/078 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07  
Syndicat mixte pour l'informatisation communale – Avis sur des  
demandes d'adhésion
- N° 2012/079 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07  
Syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges - Avis sur des  
demandes d'adhésion
- N° 2012/080 Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des  
sols – 02-02  
Signature d'une convention d'occupation d'un terrain privé
- N° 2012/081 Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01  
Mise aux normes des captages – Acquisition de terrains
- N° 2012/082 Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des  
sols – 02-02  
Signature d'une convention d'occupation d'un terrain privé
- N° 2012/083 Finances Locales – Divers – 07-10  
Signature d'une convention avec le SCOT des Vosges centrales pour  
la valorisation des certificats d'économie d'énergie

---

**Délibération n° 2012/072**  
**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02**  
**Approbation du Conseil Municipal des 25 et 30 octobre 2012**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOPTE** le procès verbal de la séance des 25 et 30 octobre 2012

**PREND NOTE** de la remarque de Monsieur Alain HENRY relative à la délibération n° 2012/066 du 25 octobre 2012 : Monsieur Alain HENRY est pour l'attribution des subventions, il ne s'est pas abstenu pour ce point de la délibération

**PREND NOTE** de la demande de Monsieur Jean-Louis THOMAS qui souhaite que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal le point sur le PADD.

---

**Délibération n° 2012/073**

**Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01**

**Décision modificative n°1 au Budget de la Chaufferie Bois**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 3ème Adjoint, qui explique que les abonnements France Télécom pour la chaufferie bois s'élèvent à 1 027,36 €HT. Or, les crédits budgétaires correspondants n'ont pas été prévus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**VOTE** la décision modificative n° 1 suivante au Budget de la Chaufferie bois :

Dépenses – Article 6262 Frais de télécommunications	+ 1 050 €
Dépenses – Article 6611 Intérêts des emprunts et dettes	- 1 050 €

---

**Délibération n° 2012/074**

**Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02**

**Tarifs municipaux**

La commission municipale « Forêt » s'est réunie le 6 décembre 2012 afin d'examiner les tarifs relatifs à la vente de bois de chauffage. Les tarifs suivants sont proposés :

<b>VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE/STERE</b>	<b>HT</b>
Houppiers	13,08
hêtre enlevé en bordure de chemin	36,45
hêtre livré à domicile	42,06
chêne enlevé en bordure de chemin	32,71
chêne livré à domicile	38,32

Le Conseil Municipal, après délibération, et

- 1 abstention : Madame Edith GREMILLET
- 2 voix contre : Messieurs Damien SIBILLE et Jean-Louis THOMAS

**VOTE** les tarifs municipaux suivants relatifs à la vente de bois de chauffage, applicables à compter de ce jour :

<b>VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE/STERE</b>	HT
Houppiers	13,08
hêtre enlevé en bordure de chemin	36,45
hêtre livré à domicile	42,06
chêne enlevé en bordure de chemin	32,71
chêne livré à domicile	38,32

**RAPPORTE** partiellement la délibération n° 2011/084 pour ce qui concerne ces tarifs

**PRECISE** que les autres tarifs municipaux demeurent inchangés.

---

**Délibération n° 2012/075**

**Finances Locales – Emprunts – 07-03**

**Souscription d'un emprunt pour le financement de la chaufferie bois**

**Autorisation de signature du contrat**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 416 000 €.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2012-01 y attachées proposées par la Banque Postale,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** la souscription d'un financement auprès de la Banque Postale aux conditions suivantes :

**Principales caractéristiques du contrat de prêt :**

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 416 000,00 €  
Durée du contrat de prêt : 15 ans  
Objet du contrat de prêt : financer les travaux d'installation  
d'une chaufferie bois

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2028**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 416 000 €  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur  
jusqu'au 20/02/2013 avec versement  
automatique à cette date  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,97 %  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une  
année de 360 jours  
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle  
Mode d'amortissement : échéances constantes  
Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du  
montant du capital restant dû,  
moyennant le paiement d'une  
indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

**AUTORISE** le Maire à signer avec la Banque Postale le contrat de prêt et l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et lui **DONNE** tout pouvoir pour procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

---

**Délibération n° 2012/076**  
**Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04**  
**Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 16 juin 2011, Monsieur le Maire n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Adresse du bien Aliéné	Nature du bien aliéné		Réf. Cadastres	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
16/10/12	GRANDCLAUDON Serge	867 Rue de l'Epine	x		AT 48 et 94	12
27/10/12	SCI LA COULETTE	Lieudit « Les Sayches »		x	AO 61	13
21/11/12	MARIATTI Eric	84Bis Rue du Faubourg	x		AM 251 et 340	15

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

---

**Délibération n° 2012/077**  
**Commande Publique – Marchés publics – 01-01**  
**Rénovation du stade de football – Choix des entreprises – Autorisation de signature des marchés**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux de rénovation du stade de football consistant en la transformation du terrain en gazon synthétique, éclairage et abords dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études SERIA.

Il précise qu'une consultation a été lancée, en procédure adaptée, avec 2 lots tel qu'indiqués ci-dessous :

- Lot n° 1 : Terrassements – VRD – Terrain de sport
- Lot n° 2 : Eclairage

et que l'avis public d'appel à la concurrence a été publié le 10 décembre 2012 sur le BOAMP.

Il porte à la connaissance du Conseil municipal le nombre d'offres reçues pour les lots :

- Lot 1 : 5 offres
- Lot 2 : 4 offres

Il rappelle les critères de jugement des offres à savoir :

- prix des prestations : 40 %
- valeur technique : 60 %

Il présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études SERIA.

Il rappelle que ces marchés n'entrent pas dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 15 avril 2008. C'est donc au conseil qu'il appartient de se prononcer sur le choix des attributaires des marchés et sur l'autorisation de signature des marchés.

Le Conseil Municipal, après délibération, et :

- 5 abstentions : Mesdames Josette AUBERTIN, Louisette HANS et Messieurs Michel ROUSSEL, Alain HENRY et Jean-François BLUNTZER
- 1 voix contre : Monsieur Daniel REMY

**DÉCIDE par application des critères de jugement des offres** de retenir les opérateurs économiques suivants :

- Lot n° 1 : Entreprise DHR pour un montant HT de 639 380,00 € correspondant à l'offre de base
- Lot n° 2 : Entreprise EPSIG pour un montant HT de 86 775,50 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés, selon la procédure adaptée à intervenir, dans les conditions ci-dessus indiquées.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012

**PRECISE** que ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général des Vosges et ont fait l'objet de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football et du Conseil Régional de Lorraine

---

### **Délibération n° 2012/078**

#### **Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07**

#### **Syndicat mixte pour l'informatisation communale – Avis sur des demandes d'adhésion**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges, invitant le Conseil municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésions présentées par les communes de PARGNY SOUS MUREAU (canton de Neufchâteau), LEMMECOURT (canton de Neufchâteau) et les communautés de communes des Ballons des Hautes Vosges et de la source de la Moselle (St Maurice sur Moselle), des Lacs et des Hauts Rupt (Gérardmer).

Avec ces nouvelles collectivités, le Syndicat compterait 514 collectivités adhérentes (461 communes et 53 groupements de communes).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**SE PRONONCE** pour l'adhésion des collectivités précitées.

---

**Délibération n° 2012/079**

**Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07**

**Syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges - Avis sur des demandes d'adhésion**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte départemental d'électricité des Vosges invitant le Conseil municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésions présentées par les communes des Syndicats Intercommunaux d'Electrification de la BOURGONCE, de la REGION DE RAMBERVILLERS et de la VALLEE DU DURBION en raison de la dissolution prochaine de ces syndicats.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**SE PRONONCE** pour l'adhésion des communes des Syndicats Intercommunaux d'Electrification de la BOURGONCE, de la REGION DE RAMBERVILLERS et de la VALLEE DU DURBION.

---

**Délibération n° 2012/080**

**Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols – 02-02**

**Signature d'une convention d'occupation d'un terrain privé**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel ROUSSEL, 4ème Adjoint, qui explique que Monsieur Laurent BLIME met à disposition de la commune une surface d'environ 100m<sup>2</sup> dans le cadre de la mise aux normes des captages.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation à titre gratuit d'un terrain appartenant à Monsieur Laurent BLIME sur la parcelle C132 pour une surface d'environ 100 m<sup>2</sup> et pour la durée de l'exploitation du captage

**DIT** qu'à la fin de cette exploitation, le terrain sera remis en état initial.

---

**Délibération n° 2012/081**

**Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01**

**Mise aux normes des captages – Acquisition de terrains**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel ROUSSEL, 4ème Adjoint. Dans le cadre de la mise aux normes des captages et de l'installation des protections autour du captage de l'étang de la Conche, la commune souhaite acquérir les deux parcelles de terrain suivantes :

- parcelle C 117p d'une superficie de 510 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Jean DUCHENE au prix de 300 €TTC
- parcelle C 131p d'une superficie de 131 m<sup>2</sup> appartenant à l'Indivision BOUQUOT au prix de 400 €TTC.

Le prix d'achat a été évalué par l'Office National des Forêts sur la base de la valeur du terrain et la valeur du bois à couper sur la parcelle.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente des parcelles suivantes :

- parcelle C 117p d'une superficie de 510 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Jean DUCHENE au prix de 300 €TTC
- parcelle C 131p d'une superficie de 131 m<sup>2</sup> appartenant à l'Indivision BOUQUOT au prix de 400 €TTC.

**DIT** que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

---

**Délibération n° 2012/082**

**Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols – 02-02**

**Signature d'une convention d'occupation d'un terrain privé**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 3ème Adjoint, qui explique qu'un calvaire appartenant à la Commune est implanté sur le terrain cadastré section AO n°47 appartenant à Madame Anne-Marie RICHARD.

Il convient de signer une convention qui stipulera notamment que :

- la Commune est autorisée à pénétrer sur le terrain de Madame RICHARD afin d'effectuer ou faire effectuer des éventuelles réparations sur le calvaire
- Madame RICHARD s'engage à laisser un accès libre pour la visite du calvaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec Madame Anne-Marie RICHARD concernant le terrain sis Les Sayches et cadastré section AO n°47.

---

**Délibération n° 2012/083**

**Finances Locales – Divers – 07-10**

**Signature d'une convention avec le SCOT des Vosges centrales pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 3ème Adjoint, qui explique que dans le cadre du plan climat, le SCOT des Vosges Centrales propose aux communes un service de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie et offre ainsi aux communes la possibilité d'obtenir une rémunération sur les travaux d'économie d'énergie réalisés sur leur patrimoine public.

Le service du SCOT consiste en :

- un accompagnement technique et administratif
- la revente des CEE au plus offrant avant de reverser à la collectivité le produit de la vente correspondant à ses efforts d'économie d'énergie.

L'ensemble du Conseil Municipal a été destinataire de la convention qui précise les conditions de rémunération et les engagements entre les parties.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec le SCOT des Vosges centrales pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

---

**Transmis en Préfecture le 21 décembre 2012      Affiché le 21 décembre 2012**

---



**Rappel de l'ordre du jour**

- N° 2012/072 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -  
Approbation du Conseil Municipal du 30 octobre 2012
- N° 2012/073 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01  
Décision modificative n°1 au Budget de la Chaufferie Bois
- N° 2012/074 Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02  
Tarifs municipaux
- N° 2012/075 Finances Locales – Emprunts – 07-03  
Souscription d'un emprunt pour le financement de la chaufferie bois  
Autorisation de signature du contrat
- N° 2012/076 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations
- N° 2012/077 Commande Publique – Marchés publics – 01-01  
Rénovation du stade de football – Choix des entreprises – Autorisation de signature des marchés
- N° 2012/078 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07  
Syndicat mixte pour l'informatisation communale – Avis sur des demandes d'adhésion
- N° 2012/079 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07  
Syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges - Avis sur des demandes d'adhésion
- N° 2012/080 Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols – 02-02  
Signature d'une convention d'occupation d'un terrain privé
- N° 2012/081 Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01  
Mise aux normes des captages – Acquisition de terrains
- N° 2012/082 Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols – 02-02  
Signature d'une convention d'occupation d'un terrain privé
- N° 2012/083 Finances Locales – Divers – 07-10  
Signature d'une convention avec le SCOT des Vosges centrales pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie

L'ordre du jour ci-dessus étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à heures

---

**SIGNATURES**

**François HATIER,**  
Maire

**Philippe LEROY,**  
1er adjoint

**Josette AUBERTIN**  
2ème adjoint,

**Henri LA VAULLÉE,**  
3ème adjoint,

**Michel ROUSSEL,**  
4ème adjoint,

**Joëlle BARTH,**  
5ème adjoint,

**Louissette HANS,**  
Conseillère municipale,

**Nicolas VILLEMIN,**  
Conseiller Municipal,

**Daniel REMY,**  
Conseiller Municipal

**Isabelle GEORGES,**  
Conseillère municipale,

**Philippe PELTIER,**  
Conseiller municipal,

**Damien SIBILLE,**  
Conseiller municipal

**Alain HENRY,**  
Conseiller municipal

**Jean-Louis THOMAS,**  
Conseiller municipal

**Jean HANTZ,**  
Conseiller municipal,

**Jacques HUREL,**  
Conseiller municipal,

**Edith GREMILLET,**  
Conseillère municipale,

**Jean-François BLUNTZER,**  
Conseiller municipal,

**Lydie DA SILVA,**  
Conseillère municipale,  
excusée, pouvoir à M. SIBILLE